

*Document à retourner,
par la poste uniquement, au*

Service de la population (SPOP)
Secteur des naturalisations
Centre de numérisation
Case postale
1014 Lausanne

DEMANDE DE NATURALISATION ORDINAIRE DANS LE CANTON DE VAUD

En application des articles 9 et suivants de la loi du 20 juin 2014 sur la nationalité suisse (LN)



**Seuls les formulaires entièrement remplis pourront être traités
Veuillez compléter lisiblement**

Informations – Requérant(e) à la naturalisation

Nom de famille :

Prénom(s) :

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Sexe masculin féminin

Nationalités(s) : Portable : _ _ _ / _ _ _ / _ _ / _ _

Adresse :

NPA / localité :

Etat civil : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(ve) partenaire enregistré(e)

Uniquement pour le/la requérant(e) mineur(e) : Autorité parentale : père mère

Nom de famille et prénom du père :

Nom de famille et prénom de la mère :

Séjours en Suisse ou à l'étranger des 10 dernières années :

Date (mentionner date de début et date de fin)	Lieux, Pays
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Par sa signature :

- Le/la requérant(e) atteste par la présente déclaration que les données personnelles figurant sur ce formulaire sont conformes à la vérité, exactes, complètes et actuelles.
- Les requérants autorisent expressément le Service de la population, secteur des naturalisations, à avoir accès aux données figurant dans le programme informatique VOSTRA (concernant le casier judiciaire) dans le cadre de la procédure ainsi qu'auprès du Tribunal pénal des mineurs du Canton de Vaud.

Requérant(e) 1 : **oui** **non** (en cas de refus, la naturalisation devra être refusée)

- Les requérants autorisent expressément le Service de la population, secteur des naturalisations, à avoir accès aux données figurant dans le programme informatique PROGRES (concernant l'aide sociale) dans le cadre de la procédure.

Requérant(e) 1 : **oui** **non** (en cas de refus, les documents devront être remis par le/la requérant/e)

- Le/la requérant(e) autorise les autorités communale et cantonale à établir le rapport d'enquête requis par le droit fédéral.
- Le/la requérant(e) s'engage à informer immédiatement les autorités cantonale et communale concernées de tout changement de résidence, de domicile, d'état civil ainsi que de toute enquête pénale ouverte à leur encontre ou de condamnation durant la procédure de naturalisation ou de tout autre événement important pour la procédure de naturalisation (dépendance à l'aide sociale, etc.).
- Le/la requérant(e) confirme avoir pris connaissance de son obligation de dire la vérité et des conséquences pénales qu'il/elle encoure en cas de fausse déclaration ou de dissimulation de faits essentiels concernant des données personnelles et d'état civil; un tel comportement étant constitutif d'une infraction pénale passible d'une peine de réclusion pour trois ans au plus ou d'une peine d'emprisonnement (art. 306 et 309 du Code pénal suisse).
- Le/la requérant(e) prend expressément connaissance du fait que sa naturalisation peut, selon l'article 36 LN, être annulée dans les huit ans en cas de déclaration mensongère ou de dissimulation de faits essentiels.

Lieu et date :

Signatures :

Requérant(e) :

Pour le/la requérant(e) qui n'a pas 18 ans révolus, la signature des deux parents est obligatoire :

Père : et mère :